

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2025

Affiché en l'exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mai 2025 à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pascal THEOPHILE, Maire.

Étaient présents : Madame Laurence SZYSZKA, Jocelyne PERIATAMBY, Claudine VROLYK, Monsieur Patrice DUPONT, Frédéric DEFFAUX, Sylvain BLANGY, Frédéric MAHIEUX

Étaient absents excusés : Madame Audrey AUBE, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Aurélien NEVEUX.

Étaient absents :

Le Président constatant que le quorum est atteint, la séance peut alors débuter.

Date de la convocation : le 20 mai 2025

Nomination d'un(e) secrétaire de séance : Madame Laurence SZYSZKA,

Approbation du procès-verbal du 8 avril 2025

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération : Devis formation des gestes de premiers secours

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis relatif à une formation aux gestes de premiers secours, d'un montant de 350€ HT.

Cette formation est prévue pour les élus et agents communaux, pour un groupe de 15 personnes maximum.

Une seconde session de formation sera également proposée à l'ensemble des habitants du village, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux gestes de premiers secours.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

-DECIDE à l'unanimité des présents la proposition et valide le devis présenté.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Délibération : Attribution d'une subvention pour « Le Souvenir Français »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention émise par l'association « Le Souvenir Français », œuvrant pour la préservation de la mémoire des combattants morts pour la France.

Après présentation de la demande, le Conseil Municipal,

-DECIDE à l'unanimité et accorde une subvention d'un montant de 150 euros à ladite association.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Délibération : Décision Modificative

Le conseil municipal en raison de l'insuffisance budgétaire de crédits sur certains articles, décide à l'unanimité des membres présents des mouvements suivants :

Désignation	Diminution Sur Crédits ouverts	Augmentation Sur Crédits ouverts
D-23 Virement à la section d'investissement		+ 4 742.21 €
R-21 Virement de la section de fonctionnement		+ 4 742.21 €
D- 204182 Subv.org.publics divers		+ 4 742.21 €

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4- Compte-rendu des commissions et syndicats :

Commission des fêtes – Points sur le calendrier des événements :

❖ Fête de la musique : *Le samedi 21 juin 2025*

❖ Le 14 juillet 2025 : *Feu d'artifice et retraite aux flambeaux en fonction de la météo et des arrêtés préfectoraux.*

5- Point divers :

- **Présentation du site internet de la commune – mise en ligne « début juin » :** *Monsieur Kwaczala présente au conseil municipal les fonctionnalités du site internet de la commune. Ce dernier permettra aux administrés d'accéder à diverses informations, notamment l'urbanisme, les demandes d'état-civil, ainsi que toutes les démarches administratives liées à la mairie. Il contient également des informations sur les nouvelles réformes et les différents formulaire « CERFA ». Des flyers seront bientôt distribués à tous les administrés pour leur permettre de prendre connaissance des services disponibles sur le site internet de la commune.*
- **Nouveaux horaires de la mairie à partir du 1^{er} juillet 2025 :** *Monsieur le Maire, informe l'ensemble du conseil municipal du recrutement dans une autre collectivité de notre secrétaire de mairie. Il s'agit d'un poste de 14h00, nous partagerons notre secrétaire avec la commune du Plessier-Sur-Bulles. Pour ce faire le secrétariat de la mairie sera ouvert le :*

Jours	Horaires d'ouverture au public	Permanence du Maire ou des Adjointes
MARDI	10H00 – 12H00	17H00 – 18H00
MERCREDI	10H00 – 12H00	
VENDREDI	15H30 – 17H30	

- **Organisation de la fête de la musique :** *L'association des chasseurs se chargera de la buvette et de la restauration, le prêt du barnum de la commune d'Avrechy a été confirmé. Un groupe de musiciens est également prévu pour animer l'évènement.*
- **Organisation de la manifestation rassemblement voitures anciennes « le 29 juin 2025 » :** *L'exposition de voitures anciennes prévue le 29 juin 2025 est reportée à une date ultérieure en raison du manque de bénévoles nécessaires à son organisation. Monsieur le Maire a pris la décision de repousser cet évènement pour permettre de mieux mobiliser les ressources humaines.*
- **Organisation du 14 juillet 2025 :** *Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le Cerfa pour la déclaration du spectacle a été transmis à la préfecture et la mairie a reçu un avis favorable pour effectuer le tir du feu. La retraite aux flambeaux est programmée pour 19h00 et le feu d'artifice aura lieu à 23h00. Cependant, un point reste à résoudre concernant la restauration du midi, qui n'est pas encore organisée.*

- **Urbanisme :** *Monsieur le Maire indique à l'ensemble du Conseil Municipal que la mairie a décidé d'exercer son droit de préemption sur la parcelle A 611, située en zone UA*
- **Contrôle des ponts :** *A la suite d'un contrôle dans le village des différents ponts, Monsieur le Maire a constaté que la passerelle située proche de la chapelle est fortement endommagée. En raison de sa grande fragilité, un arrêté sera pris pour interdire son accès à tous les usagers, afin de garantir la sécurité de chacun.*
- **Administrés :** *Plusieurs réclamations ont été signalées concernant le stationnement rue de l'Eglise, notamment au niveau du numéro 42, où il est jugé très difficile pour les habitants de sortir leur voiture suite au stationnement. Monsieur le Maire a rappelé qu'il est impossible de supprimer des places, précisant qu'un écart réglementaire de 14 mètres est requis entre chaque.*
- *Du côtés de la rue de Rotibecquet, une demande a été formulée pour le retrait de certaines places de stationnement, les engins agricoles de Monsieur Debaecker ayant du mal à circuler. Toutefois, après vérification, il a été constaté que ce monsieur a commis plusieurs infractions dans la commune : « Installation d'un câble électrique sans l'accord préalable de la mairie, la dégradation de panneaux de signalisation non remplacés, déversement illégal d'eaux usées provenant des écuries dans la rue de l'Eglise, confirmé par trois témoins ».*

6 - Questions Diverses :

Monsieur Frédéric DEFFAUX, adresse sa question à Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal concernant les fenêtres de la salle des fêtes : faut-il prévoir des fenêtres spécifiques en raison des exigences du P.L.U relatif au bois et du classement de la commune.

Monsieur le Maire, précise à l'ensemble du Conseil Municipal avoir pris les devants pour rencontrer l'association des retraités sportifs, en particulier la présidente, afin d'évoquer la question de la gratuité de la salle des fêtes. Il rappelle que cette gratuité est accordée uniquement durant la période estivale. En période hivernale, l'utilisation de la salle est payante en raison des frais liés au chauffage.

Administrés :

Monsieur le troisième Adjoint signale la réclamation du nouveau résident du 42 rue de l'église concernant la place de stationnement se trouvant en face de son habitation. Monsieur le Maire rappelle que les places de stationnement sur l'ensemble du village ont été réalisés en 2015, avec la collaboration de Messieurs FOULLOY exploitant agricole, afin de permettre la circulation des engins agricoles. Deuxièmement, que la mise en place de ces stationnements avaient pour but de réduire la vitesse de circulation dans la rue de l'église et de la Mairie.

En réponse, Monsieur le Maire indique qu'il n'aura pas de suppression de place de stationnement dans la rue de l'église.

Il missionne le troisième Adjoint en charge de la commission voirie de regarder un éventuel déplacement de la place de stationnement tout en respectant un écart de 14 mètres minimum afin de permettre la

circulation des engins agricoles, bus scolaires etc. Dans l'affirmative il lui confie la mise en œuvre (effacement de l'ancienne place et mise en place de la nouvelle)

Monsieur le troisième Adjoint signale la demande de Monsieur DEBAECKER concernant la suppression de deux places stationnement sur la route de Rotibecquet, qui présentent une difficulté pour le passage des véhicules agricoles, Il demande une réponse diligente de la Mairie,

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BURDIN beau père de Monsieur DEBAECKER a demandé lors de la vente de son terrain à bâtir, formulé la remise à niveau de l'alignement et la pose de borpne entre son terrain et la route communale, La conséquence étant une réduction de la route communale de Rotibecquet. Monsieur le Maire indique que d'autres chemins communaux permettent aux exploitants agricoles de rejoindre leurs cultures,

Monsieur le Maire est fort étonné de la formulation de diligence demandé par Mr DEBAECKER
La Mairie est en attente depuis plusieurs mois de la diligence de Mr DEBAECKER concernant les points suivants :

En 2008 avant les élections municipales, deux délibérations furent prises le 25 janvier 2008 et 28 février 2008. Il y était acté un échange de parcelles entre la commune et la famille BURDIN et DEBAECKER. Les parcelles en question se trouvant de part et d'autre de la route de la Malborgne, Parcelle de la commune (372 et 598) pour une contenance 127 M² et la parcelle 605 de Messieurs BURDIN DEBAECKER d'une surface de 127 m². Un bornage a été réalisé par le cabinet de géomètre AET pour un coût de 589,03 € pour la commune (annexe 1 et 2).

Hors depuis cet échange et malgré nos remarques, Monsieur DEBAECKER continue illicitement d'occuper la parcelle 605 pour le stockage de balles de pailles et d'une remorque. En dehors de ne pas respecter l'accord d'échange acté chez le notaire en date du 6 mars 2009 (annexe 3 et 4), l'autre conséquence est de rendre difficile la collecte des conteneurs de tris sélectifs par le prestataire.

D'autre part et qui concerne le même endroit la pose par Mr DEBAECKER d'un câble électrique passant au dessus de la rue de la Malborgne et prenant appuis sur le poteaux EDF de la commune, ceci sans aucune autorisation de la Mairie. Cette situation rend également la collecte du tris sélectifs difficile et représente une situation de danger pour le prestataire lors de l'utilisation du bras télescopique.

Toujours sur la route de la Malborgne en août 2024, et lors de l'entretien de sa haie, Monsieur DEBAECKER a détérioré les panneaux de signalisations devant témoin. Malgré son engagement aucun remplacement n'a été effectué.

Rue de l'église au niveau du N° 24 Ferme DEBAECKER on constate un rejet d'eau usé ce qui est formellement interdit, en dehors de l'insalubrité provoqué par ces rejets, c'est également l'impossibilité entretenir le caniveau.

Route du Ruchet avant le petit bois qui juxtapose la D916, Monsieur DEBAECKER a mis en place un système d'irrigation de part et d'autre de la route. Aucune demande de travaux n'a été déposée en Mairie. Cela a pour conséquence qu'en cas de travaux de voirie, la canalisation n'est pas répertoriée.

Voilà Mesdames et Messieurs les conseillers la situation. J'invite **Monsieur le troisième Adjoint** qui semble être l'interlocuteur privilégié de Monsieur DEBAECKER de lui rappeler l'ensemble de ces points qui sont toujours sans réponses de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H00

